

**DÉLIBÉRATION N° 2014-14 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Délégation de pouvoir au directeur général  
pour attribuer trois marchés publics**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

**Article 1**

Le conseil d'administration donne délégation de pouvoir au directeur général pour attribuer le marché « Prestations de maintenance et d'assistance des logiciels trafic Siredo ».

**Article 2**

Le conseil d'administration donne délégation de pouvoir au directeur général pour attribuer les trois lots du marché « Conseil juridique, assistance et représentation en justice (procédure juridictionnelle ou amiable) ».

**Article 3**

Le conseil d'administration donne délégation de pouvoir au directeur général pour attribuer les trois lots du marché « Nettoyage des locaux de la direction territoriale Nord-Picardie du Cerema ».

**Article 4**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance, à Bron, le 11 juillet 2014*

Le président du conseil d'administration

  
Pierre Jarlier

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Pierre Jarlier, président

Mesdames et Messieurs Yoann Barbesol, Didier Baton, Cécile Blassenac, Christine Bouchet, Gérard Bouin, Olivier Dupré, Colas Durrleman, Carole Le Gall, Jean-Paul Lhuillier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Florian Razé, Manuelle Salathé, Virginie Schwarz, Laurent Tapadinhas.